

Entre Tokyo et Mexico

Autor(en): **Nett, Toni**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **23 (1966)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-996145>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Entre Tokyo et Mexico

Toni Nett

Traduction: Noël Tamini

Spécialiste d'athlétisme de renommée mondiale, Toni Nett a étudié de manière approfondie le problème du sport de compétition et des buts qui lui sont assignés. Voilà un pédagogue qui, en sa qualité de président de la Fédération internationale des entraîneurs d'athlétisme, connaît parfaitement les conditions régnant en Europe et dans les pays d'outre-mer. Il a d'ailleurs publié là-dessus un article très intéressant qui a paru dans la revue allemande « Leichtathletik ». Voici les conclusions auxquelles il aboutit. La rédaction.

Deux opinions opposées

Depuis les Jeux de Tokyo, toutes les associations sportives, la presse et de nombreuses commissions ont tenté d'établir le bilan des performances, et d'en tirer de nouvelles idées, suggestions et initiatives, afin de multiplier au maximum les chances de succès pour 1968 à Mexico. Et c'est ainsi qu'apparaissent de grossières imprécisions quant au sport de compétition, qu'il s'agisse des championnats d'Europe, des compétitions nationales, des Jeux olympiques ou d'autres manifestations sportives importantes.

Beaucoup sont opposés à une étatisation, à une nationalisation du sport. Un ministre fédéral n'a-t-il pas déclaré ouvertement: « Mieux glaner moins de médailles que d'aboutir à un sport d'Etat... Il n'y a aucune raison de considérer un mauvais classement (aux Jeux olympiques) comme une honte, voire une catastrophe nationale ». D'autres sont d'un avis différent, qui désirent une plus grande ingérence de l'Etat. Cela permettrait, disent-ils, de clarifier une fois pour toutes la situation.

Les adversaires de cette nationalisation, de cette étatisation demandent que l'on s'en tienne à un sport de compétition pratiqué « à titre de divertissement personnel » car, ajoutent-ils, telle était sa véritable destination originelle. Ils soulignent que le sport doit ou devrait être dépouillé de toute mission en soi, et ne servir qu'au plaisir du sportif. Ainsi, victoires ou défaites sportives perdraient toute signification politique. On ne pourrait donc pas — contrairement à l'opinion absurde du bloc des pays de l'Est — s'en servir pour essayer de prouver que tel régime est « politiquement ou sociologiquement meilleur » que tel autre, et l'on ne saurait en aucun cas s'abaisser à polémiquer sur de pareilles « preuves ». On ferait bien mieux, disent-ils, de rompre sur le plan des Jeux olympiques, avec « ces trouble-fête » de l'Est et de leur ôter dorénavant toute occasion de brandir semblables « preuves ». Ils estiment enfin que la situation satisfaisante de l'économie nationale, une culture (arts et sciences) florissante, une santé publique bien assurée reposant sur un vaste sport amateur, le bien-être général des citoyens, la pleine liberté individuelle, etc., sont du « système politique et économique éminent » d'une nation des preuves bien plus acceptables que celles où interviennent hasard et autres impondérables attachés aux victoires et aux performances sportives.

Les arguments des deux parties montrent que les œuf ne sont pas tous dans le même panier. Les deux opinions peuvent être défendues ou combattues, selon la signification attachée aux performances réalisées et aux défaites subies lors des rencontres internationales. Afin de pouvoir trancher dans du concret, je me suis appliqué à établir ci-après un tableau synoptique conçu selon les deux grands courants d'opinion, et à tirer dans chaque cas les conclusions logiques (voir tableau de la page 30).

Nécessité d'un travail d'information

Si d'une manière générale on optait en faveur d'un sport de compétition pratiqué à titre de « divertissement personnel », il conviendrait d'accomplir ensuite auprès de la presse même, et par l'intermédiaire de celle-ci, un abondant travail d'information. En effet, on semble en général peu connaître la mission du sport de compétition. Mais l'on enregistre régulièrement des réclamations concernant les prestations des athlètes, des entraîneurs et des « fonctionnaires » des fédérations, réclamations inacceptables, parce qu'elles s'appliquent au second système (= sport de compétition pratiqué à titre de plaisir personnel). Or, ces revendications ne sont réalisables qu'en tirant parti des possibilités offertes par le 1er système (sport de compétition = tâche nationale).

Au cas où l'on choisirait le deuxième système, après les Jeux olympiques, les championnats mondiaux, etc., athlètes, entraîneurs et « fonctionnaires » pourraient sans crainte s'en retourner dans leur pays les mains vides. Car tous les citoyens, de même que certains journalistes, penseraient qu'en bonne logique, dans ces circonstances, les défaites n'ont aucune « résonance nationale » et que ce système ne saurait permettre aux performances d'atteindre sur un large front le niveau olympique. Perdrait ainsi toute consistance les reproches, souvent bien stupides, que l'on adresse aux athlètes, aux entraîneurs et aux collaborateurs des fédérations. En définitive, personne ne serait donc rendu responsable des résultats d'un entraînement ou d'une compétition pratiquée pour « le bon plaisir de chacun ».

Alors — mais alors seulement — l'ironie de certaines émissions télévisées, de certains cabarets trouverait sa justification (lorsque, par exemple, on tourne en ridicule le slogan bien connu « Chevauchez pour l'Allemagne ! »). Autrement, il faut bien considérer ce conseil comme sage prière: « Lave-moi la peau, mais ne me mouille pas ! ». Pareilles émissions ou présentations témoignent, une fois de plus, de l'obscurité dans laquelle baigne la mission générale du sport de compétition. Il nous faut donc faire un choix !

Simple participation ou victoire ?

A mon avis, il n'est actuellement plus possible, aux championnats européens, aux Jeux olympiques, aux championnats mondiaux, etc., d'attendre de super-athlètes plus que des victoires occasionnelles, lorsque ces compétitions ont été préparées selon le second système (sport = divertissement personnel). Aujourd'hui, les découvertes ne sont plus, comme naguère, le fruit du hasard ou l'œuvre d'individualistes. Organisées selon des plans ensemble, elles sont conçues en fonction d'un gigantesque choix de scientifiques et d'immenses moyens financiers. De même, le niveau extrêmement élevé qu'atteignent les performances réalisées aux Jeux olympiques ne peut l'être qu'en partant d'une large base, préparée grâce au 1er système. Les faits sont là, les déplorer n'y changerait rien.

La nécessité d'un choix s'impose donc. Or, seul le 1er système nous permettrait une moisson de victoires lors des compétitions internationales importantes. En revanche, une simple participation, telle que la concevait Coubertin, ne nécessite l'application d'aucun système. Les règlements olympiques autorisent en effet tout pays, quelle que soit la valeur des performances de ses athlètes, à désigner pour chaque discipline athlétique un représentant national. (Suite page 29)

**Satisfaire son seul plaisir personnel
en participant aux Jeux olympiques ?**

Selon les règles olympiques, les Jeux olympiques sont — la chose est claire — les « jeux de la jeunesse du monde ». En soi, ces compétitions entre différents athlètes (dans les épreuves individuelles) pourraient ne pas constituer des rencontres internationales ni servir à illustrer certains systèmes politiques. Il conviendrait tout d'abord d'abolir tout classement par nations. Cependant, seuls de doux idéalistes, enfouis dans leurs rêveries, ne voient pas la vérité toute nue, et le sourire des réalistes. Au village olympique, les athlètes ne sont-ils pas groupés par nations ? Ne sont-ils pas revêtus d'un uniforme national (aux frais des fédérations nationales qui les délèguent aux Jeux olympiques) ? Ne défilent-ils pas groupés derrière le drapeau national ? Ne reçoivent-ils pas leur médaille aux sons de l'hymne national ? Ne se font-ils pas rembourser (bien entendu !) les frais de préparation et d'entraînement ? Ont-ils à se soucier des frais de voyage et de logement ? Ne reçoivent-ils pas de l'argent de poche, et ne touchent-ils pas souvent aussi, d'une manière ou d'une autre, une allocation pour perte de salaire ? Et cela toujours sur le compte du pays qu'ils représentent. Pour être bien clair et précis, ajoutons qu'il s'agit là ni plus ni moins de

L'argent de contribuables.

Les choses étant ce qu'elles sont, n'est-ce pas travestir la vérité que de dissimuler les faits, et de parler de compétition entre différents athlètes qui, dit-on, ne satisfont ainsi que leur « plaisir personnel » ? Plaisir personnel ? Oui, assurément. Mais il y a bien davantage ! La plupart des athlètes, sinon tous, seraient aujourd'hui absolument incapables de se préparer, des années durant, à leurs propres frais, d'assumer eux-mêmes frais de voyage et de logement, ainsi qu'on le fait lorsqu'on satisfait vraiment son « plaisir personnel ». Se trouve-t-il un athlète assez naïf pour admettre de bonne foi qu'une nation tout entière, une fédération sportive, des entraîneurs, des juges-arbitres, des « fonctionnaires », etc. consentent à se sacrifier littéralement pour l'honneur de faciliter et de garantir l'épanouissement de ce plaisir personnel — qu'importe son prix — en prodiguant des conseils, en accordant un soutien financier et en renonçant entièrement à leurs propres loisirs ! Il est donc hors de doute que lors des Jeux olympiques et d'autres manifestations internationales analogues les athlètes luttent non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour leur pays, leur patrie. L'athlète qui ne l'admettrait pas devrait aussi refuser toute aide publique. Quiconque conserve un peu d'estime de soi-même ne saurait, en effet, toujours se contenter d'accepter des cadeaux sans les payer de retour. Pour éviter tout malentendu, je tiens à préciser clairement que j'exprime ici mon opinion personnelle. En

tant que tel, je ne suis pas pleinement partisan du premier système. J'aimerais simplement que l'on prenne une décision nette ! Et qu'ensuite nous en tirions chacun des conséquences, telles que je les ai présentées dans mon tableau synoptique. Je participerais moi-même bien volontiers à la réalisation du système « sport = divertissement personnel », contribuant ainsi à mettre fin une fois pour toutes à certains excès malheureux. Mais chacun de nous le désire-t-il ?

Solutions et conséquences

Sur le plan international en tout cas, et pour autant que je le sache, personne n'est favorable au système du plaisir personnel, cela pour des raisons d'ordre national, politique, sinon de propagande. Au cas où d'une manière générale nous opterions en faveur du premier système, il resterait encore à examiner si ce système est applicable à notre pays. On reproche, en effet, audit système de « nationaliser » ou de « politiser » le sport. Oui, pour certains cas de force majeure, qui l'excusent partiellement. Néanmoins, les Etats-Unis si épris de liberté (et la France également) prouvent que le premier système peut aussi reposer sur des bases libres, volontaires. Je suis d'avis que chez nous on pourrait également recourir à ces bases ou au tout moins appliquer un judicieux mélange entre les deux systèmes, en conservant bien sûr du second le plus d'éléments possibles.

Examinons plus avant, au tableau qui suit, les points II et IV du premier système: pas d'impossibilités, pas d'entraves ! Si l'économie, le ministre de l'instruction publique et des cultes, les ministres fédéraux (et particulièrement celui de l'intérieur et celui de la défense), les ministres des Länder, l'Etat et les communes, en un mot tous les offices qui peuvent influencer sur la performance en soi estiment qu'il est nécessaire d'appliquer le premier système, rien n'empêche de le faire chez nous sur une base volontaire.

Nous posséderions en outre l'argent nécessaire. (Il ne faut jamais faire intervenir l'argent en premier lieu, car il ne constitue toujours que le moyen de concrétiser une idée. C'est celle-ci qui est déterminante, à savoir le choix de tel ou tel système). Dès que l'on dispose de moyens financiers suffisants, il reste à décider si de brillants résultats aux Jeux olympiques ou autres rencontres analogues justifient tous ces frais, s'il convient vraiment d'utiliser ainsi les ressources privées et publiques de la collectivité, si ces magnifiques résultats sont vraiment d'intérêt national. Tout est là ! Décision à prendre « entre Tokyo et Mexico ».

Il faut être catégorique à ce sujet: la réalisation du premier système coûterait beaucoup d'argent. Mais il est erroné de prétendre — ainsi qu'on l'entend occasionnellement de la bouche même de personnalités officielles ou de dirigeants sportifs — qu'actuellement le sport a plus d'argent qu'il n'en peut utiliser. Car cela ne concerne que les « polichinelles » du second système. Quant à l'autre, au contraire, jusqu'ici, les deniers publics accordés constituent tout au plus la goutte d'eau qui tombe sur une pierre brûlante. Il s'agit donc — répétons-le — pour les citoyens, les fédérations sportives, la presse, pour chacun, de prendre une décision tout à fait générale. Que désirons-nous donc vraiment ?

Tableau synoptique

SPORT DE COMPETITION

soit :

soit :

I. Conception générale, sens, but:	1er SYSTEME : Sport de compétition à mission nationale, politique. Tâche nationale.	2e SYSTEME : Sport de compétition pratiqué à titre de plaisir personnel, indépendant, sage organisation des loisirs, « activité exprimant la joie juvénile ». Formation du caractère, éducation de la santé.
II. Buts concrets:	Médailles d'or (conquises en fonction d'un plan déterminé), records mondiaux, victoires lors de matches internationaux, etc. Pour le pays ou le régime politique (par ex. démocratie). Mesure des forces des différentes nations. Appréciation de leur valeur.	Compétition chevaleresques à titre d'événements personnels. Enrichissement vital personnel. Compétitions ludiques de la jeunesse du monde. Pas d'appréciation de la valeur des victoires ou défaites personnelles.
III. Conditions de performance:	Développement planifié et progressif de la performance: 1. Loisir pour l'entraînement quotidien (création de loisirs). 2. Plan d'entraînement précis, selon les données les plus modernes. 3. Entraîneurs excellents, travaillant à plein temps. 4. Engins d'entraînement et de compétition appropriés. 5. Installations de compétition et places d'exercice soigneusement entretenues en vue d'une utilisation illimitée (aire de lancement du marteau, par ex.). 6. Nourriture conforme aux nécessités sportives, afin de combler la dépense énergétique due à un entraînement sévère. 7. Contrôle médico-sportif particulier, régulier et fréquent. 8. Sécurité professionnelle, assistance sociale. 9. Prise en main précoce et judicieuse des espoirs (écoliers et juniors) au moyen de sport scolaire approprié.	Entraînement par heureuse organisation des loisirs: 1. Entraînement pratiqué durant les loisirs personnels. 2. Plan systématique pas absolument nécessaire. 3. Moniteur à temps partiel (amateur). 4. Utilisation d'engins de club. 5. Utilisation d'installations de club. 6. Nourriture ordinaire selon les possibilités de chacun. 7. Examens pratiqués par médecins de caisse maladie. 8. Entraînement et compétition n'empiètent pas sur la profession et le développement de l'individu. En chaque cas, priorité à la profession. 9. Sport scolaire = véritable « éducation du corps » (formation du caractère et développement des aptitudes physiques).
IV. Tâche de la collectivité (Etat, cantons, communes, fédérations, presse):	1. Améliorer la considération accordée au sport de compétition parmi la société ou la collectivité et donc aux personnes directement intéressées (athlètes, entraîneurs, « fonctionnaires », coaches). 2. Encouragement moral et matériel exprimé sous toutes les formes possibles en vue de créer les conditions inhérentes à la réalisation de performances (voir sous III). 3. Développer un sport scolaire approprié. Poser les assises des performances ultérieures réalisables à l'âge du sportif d'élite: — nombre de leçons suffisant; — perfectionner la conception ordinaire de l'« éducation physique », du sport scolaire, et donc de l'éducateur physique; — multiplier et améliorer les engins; — multiplier et améliorer les installations; — existence de maîtres de sport scolaire qualifiés destinés aux « groupes d'affinités », — etc. 4. Intensification et réorganisation du sport militaire. 5. Intensification et réorganisation du sport universitaire. 6. Recherches scientifiques officielles en vue de perfectionner les méthodes d'entraînement appliquées dans les institutions existantes ou à créer.	1. Sport = seulement sauvegarde de la santé, prévention des maladies, source de potentiel énergétique ou éducation du caractère. Etant un plaisir personnel, il ne bénéficie d'aucun vaste encouragement. 2. Aucune obligation directe, normale, de fournir un encouragement moral et matériel. Chacun doit subvenir soi-même à son propre plaisir. 3. Le sport scolaire demeure une pure éducation physique, une branche annexe. 4. Service militaire normal, avec entraînement occasionnel. 5. Sport universitaire pratiqué durant les loisirs. 6. La recherche scientifique privée = passion personnelle de scientifiques intéressés ne bénéficierait d'aucun encouragement officiel. Ici les résultats sont plus ou moins attribués au hasard, à bonne volonté personnelle, à l'idéalisme, aux intérêts privés de l'individu.
V. Relations entraîneurs-athlètes et inversement	1. Entraîneur et athlètes sont solidairement responsables de la performance et du succès. 2. L'athlète peut réclamer aide et assistance, car ses performances valorisent le pays ou le régime politique en vigueur. Inversement et pour les mêmes raisons, l'entraîneur peut réclamer l'application d'un sévère entraînement. 3. Entraîneurs et coaches doivent avoir officiellement du temps pour les athlètes ! 4. L'athlète n'est pas tenu d'être reconnaissant de l'aide reçue, car la mission qu'il remplit (de même que celle de ses auxiliaires) possède un caractère national ou politique. Oui, il doit même exprimer des reproches lorsque le soutien est insuffisant, puisqu'on peut également lui reprocher une baisse de performance.	1. Les moniteurs sont ici des bienfaiteurs privés , ils ne sont pas responsables de la performance et du succès de leurs protégés, puisque le sport ne sert ici qu'à satisfaire le plaisir personnel. 2. L'athlète ne peut que solliciter une aide; sa prestation ne sert en effet qu'à satisfaire son propre plaisir. Donc camaraderie et amitié qui n'engagent à rien. 3. Au mieux, moniteurs et coaches mettent gratuitement leurs propres loisirs professionnels au service de l'athlète, mais rien ne les oblige à le faire. 4. Il est normal que l'athlète manifeste ici de la reconnaissance envers ses auxiliaires, qui lui facilitent ou améliorent son plaisir personnel.